

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 124

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin (départ à 19H20) ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry (départ à 19H24) ; BCEUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Gilles ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; LABOURIER Dominique

B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote

Rappel du contexte

Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans, mouvement de lutte contre l'exclusion en

milieu rural. Cette association nationale fédère des structures départementales et régionales (<https://solidaritepaysans.org/>).

Ce sont ainsi 200 familles en Limousin qui bénéficient de ce service.

Présentation de la demande

L'association est venue présenter son activité en bureau communautaire le 28 septembre dernier. Cette rencontre a permis aux administrateurs de relayer la demande de soutien de la part de la Communauté de communes pour la réalisation de ces missions sur l'année 2022, adressée par courrier en mars dernier.

Éléments d'appréciation

Les administrateurs de l'association ont précisé que les agriculteurs de notre territoire sont de plus en plus nombreux à faire appel à Solidarité Paysans Limousin pour être accompagnés afin de faire face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. L'année 2022 s'annonce très difficile en raison de la forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie qui impacte directement les coûts de production, à laquelle de rajoutent maintenant les conséquences qu'auront inévitablement le conflit en cours en Ukraine (hausse du cours du blé, hausse du prix des engrais, ...). Leurs interventions sont multiples : réflexion sur la conduite de l'exploitation, aide au traitement de la dette, procédures collectives, démarches administratives et juridiques, médiation en cas de conflit.

Leur spécificité est d'accompagner les agriculteurs en binôme, avec des bénévoles accompagnateurs et des salariés et bien évidemment cela a un coût. Si le réseau national compte plus de 1000 bénévoles et 80 salariés, à l'échelle du Limousin, Solidarité Paysans Limousin, reconnue d'Intérêt général depuis 2019, enregistre un manque de bénévoles. Elle peut toutefois compter sur un salarié sur le département de la Creuse.

Le fonctionnement de l'association est très dépendant des subventions versées par les collectivités territoriales.

Sur le Limousin, ce sont actuellement 12 dossiers qui sont engagés dont un en situation de liquidation, 2 en redressement et 1 en sauvegarde. Ils concernent en majorité des éleveurs et aussi deux exploitants forestiers. Sur Creuse Grand Sud, 4 dossiers. En moyenne, chaque dossier coûte 1000 €. La Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Creuse subventionnent pour environ 65% du budget et 3 Communautés sont également attributrices.

Éléments financiers

Rappelons que la Communauté de communes a déjà apporté son soutien à l'association à sur plusieurs exercices, dont en 2019 à hauteur de 150€ (délibération n°2019-127N).

Le Bureau communautaire propose une participation à hauteur de 400 € pour cette année 2022.

Le budget prévisionnel de l'année 2022 compte 65748 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé peut être utilisé à cette fin.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

- **ATTRIBUE une subvention de 400 € à l'association Solidarité Paysans du Limousin sur l'exercice 2022**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à cette décision.**

CONTRE : 0

POUR : 41

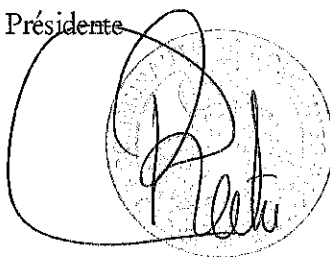
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Bertin', is written over a circular stamp. The stamp has a dotted or textured background. The signature is written in a cursive style, with the first letter 'V' being particularly large and stylized.